



**TERRES AUSTRALES  
ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**



**Arrêté n°2017-117 du 12 octobre 2017  
autorisant le programme scientifique 1044 « PROTEKER » à réaliser des prélèvements à des fins  
scientifiques dans la réserve naturelle des Terres australes françaises**

Le préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Ordre national du Mérite ;

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 modifiée portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de Clipperton ;

Vu le décret n° 2006-1211 du 3 octobre 2006 modifié portant création de la réserve naturelle des Terres australes françaises ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 modifié pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu la demande de l'IPEV en date du 02 mai 2017 ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique de la réserve naturelle des Terres australes françaises en date du 14 septembre 2017 ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>** : Les opérations du programme IPEV-1044 décrites en annexe ainsi que le transport des échantillons en résultant sont autorisés dans les conditions décrites par le présent arrêté et en annexe.

**Art. 2** : Les laboratoires en place sur le terrain doivent s'associer afin de limiter les impacts sur le milieu naturel et les espèces.

**Art. 3** : Un compte-rendu d'activités de la campagne 2017-2018 est adressé aux TAAF au plus tard dans les deux mois qui suivent la fin de la campagne. Ce compte-rendu présente de manière détaillée l'ensemble des prélèvements effectués et précise les impacts potentiels.

**Art. 4** : Le secrétaire général des TAAF, l'OPEA à bord du *Marion Dufresne* et les chefs de district des Terres australes et antarctiques françaises, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises.

Le préfet, administrateur supérieur des Terres  
australes et antarctiques françaises,



**Annexe**

Nom ou dénomination et forme juridique du bénéficiaire de l'autorisation	M. Thomas SAUCEDE, responsable du programme
Titre du programme	IPEV-1044 « PROTEKER »

Est autorisé à procéder aux manipulations suivantes :

***Demandes d'autorisations de prélèvements d'invertébrés et vertébrés marins dans la Réserve naturelle des Terres australes françaises pour le programme 1044 sur la campagne 2017-2018***

District	Demande				Prélèvement				Exportation			
	Site	Titre	Taxon	Statut	Quantité	Capture méthode	Période	Type	Quantité	Mode	Destination	
Crozet	Crique du Sphinx	Analyses phylogéographiques et trophiques des	Poissons du genre Harpagifer	Indigène	20	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-07 - 2017-12-31	Mort	20			
	Crique de la Chaloupe		Poissons du genre Harpagifer	Indigène	20		2017-11-07 - 2017-12-31	Mort	20	Dans		
	Crique du Sphinx		Invertébrés marins	Indigène	20		2017-11-07 - 2017-12-31	Mort	20	fixateur		
	Crique de la Chaloupe		Invertébrés marins	Indigène	20		2017-11-07 - 2017-12-31	Mort	20			
Kerguelen	Îles du Prince-de-Monaco	Analyses phylogéographiques et trophiques des communautés marines côtières	Invertébrés marins	Indigène	20	Manuelle (capture ciblée)	2017-11-07 - 2017-12-31	Mort	20		Université de Bourgogne	
	Port-aux-Français		Invertébrés marins	Indigène	20		2017-11-07 - 2017-12-31	Mort	20			
	Baie de l'Oiseau	Invertébrés marins	Indigène	20	2017-11-07 - 2017-12-31		Mort	20				
	Fjord des Portes-Noires	Invertébrés marins	Indigène	20	2017-11-07 - 2017-12-31		Mort	20		Autre -		
	Port-Couvreux	Invertébrés marins	Indigène	20	2017-11-07 - 2017-12-31		Mort	0		Ethanol +		
	Île Longue	Invertébrés marins	Indigène	20	2017-11-07 - 2017-12-31		Mort	20		congelé		
	Île Suhm	Invertébrés marins	Indigène	20	2017-11-07 - 2017-12-31		Mort	20				
	Îlot Chanmer	Invertébrés marins	Indigène	20	2017-11-07 - 2017-12-31		Mort	20				
	Île Haute	Invertébrés marins	Indigène	20	2017-11-07 - 2017-12-31		Mort	20				